



**BUREAU SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2023 - 15H00**  
**AU SIEGE DU PARC A CARPENTRAS**

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à quinze heures, le Bureau Syndical régulièrement convoqué en date du 02 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Parc à Carpentras, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de membres du Bureau
En exercice : 18
Présents et représentés (mini 10) : 14
<b>Quorum atteint</b>
Nombre de voix
En exercice : 108
Présentes : 76
Exprimées par pouvoirs : 9
<b>Total : 85</b>

***Membres présents :***

**2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur de 9 voix) :** Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN.

**2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 8 voix) :** Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

**2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 4 voix) :** Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

**2 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 7 voix) :** Michel JOUVE (Flassan), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

**5 représentants des communes (porteurs chacun de 4 voix) :** Valérie MICHELIER (Caromb), Serge ANDRIEU (Carpentras), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat),

Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols)

**1 membre excusé ayant donné pouvoir :** Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC (Région)

**Membres du Conseil de Massif invités présents :** Cyril FALQUES (Aurel), Roland RUEGG (Brantes), Thierry THIBAUD (Savoillans)

**Membres absents/excusés :** Christian MOUNIER (Département), Jérôme BOULETIN (Cove), Alain CONSTANT (Bedoin), Alexandre ROUX (Entrechaux), Frédéric TENON (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux)

**Participaient également à la réunion :** Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région PACA)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel JOUVE est nommé secrétaire de séance.

**Participation du Parc naturel régional du Mont-Ventoux au consortium pour lequel le chef de file est l'association « Parc du Mont-Ventoux »**

**Opération partenariale « STRUCTURATION DE LA FILIERE PORC DU MONT VENTOUX » dans le cadre du projet FEADER « Coopération pour la structuration de filières agricoles »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

VU la délibération du Comité syndical n° CS DEL 2021/09/21/10 en date du 21 septembre 2021, autorisant le Bureau syndical à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour le syndicat mixte sont inférieurs à 10 000 € HT,

Considérant l'orientation 9 « Soutenir et promouvoir une agriculture durable » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et la mesure 25 « promouvoir les filières agricoles et encourager les démarches de qualité environnementale et paysagère ».

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial du Mont-Ventoux, le Parc naturel régional porte une attention particulière aux filières agricoles nourricières dans un objectif de souveraineté alimentaire. Le cochon du Ventoux est actuellement vendu essentiellement dans son aire de production puisque 80% des clients se situent à moins de 80 km d'Avignon. La majorité des producteurs du cochon du Ventoux ont leur siège d'exploitation dans le territoire du Parc du Mont-Ventoux. L'établissement Filières est aussi un partenaire de longue date du Syndicat mixte de gestion du Parc et le cochon du Ventoux est largement mis à l'honneur dans toutes nos activités protocolaires.

Dans ce cadre, il y a donc un intérêt particulier à accompagner la montée en gamme de la filière, la réflexion sur les processus de labellisation et les débouchés commerciaux à favoriser. L'engagement de ce travail commun est d'autant plus nécessaire que les agriculteurs du plateau de Sault s'interrogent sur l'avenir de l'agriculture dans un contexte d'absence d'irrigation et de crise de la lavande.

La filière du porc du Mont-Ventoux, qui s'organise depuis 23 ans, a pu valider la solidité économique, sociale et environnementale de son projet d'élevage de porc en plein air au sein d'un environnement préservé et exceptionnel.

Les volumes de porcs de cette filière sont en augmentation constante. La filière a besoin de se structurer avec un référentiel qui permettra à tous les acteurs de travailler dans la même direction et avec des objectifs communs. Nous souhaitons garder un haut niveau de qualité des produits et une offre commerciale adaptée aux attentes des consommateurs.

Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat de Défense et de Promotion du Cochon du Mont-Ventoux Plein Air souhaite mener un projet d'étude technico économique, pour arriver sur la formalisation d'un cahier des charges qui définira le référentiel de notre filière à différents niveaux : Elevage, Abattage et Transformation.

Ce projet s'inscrit par ailleurs pleinement dans son territoire, avec les partenaires institutionnels de la région : MRE de Provence Alpes Côte d'Azur, Chambre d'Agriculture, CODESIQO, PNR du Mont Ventoux (via le PAT) avec l'intervention de prestataires spécialisés dans le monde agroalimentaire et les produits carnés : L'Isara avec un partenariat avec l'ADIV et l'IFIP. Le résultat de cette étude sera accompagné d'une campagne de communication destinée aux consommateurs finaux.

La présente convention définit les modalités de coopération entre le « chef de file » et les partenaires de l'opération mentionnés ci-dessus. Elle définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

Le Syndicat de Défense et de Promotion du Cochon du Mont-Ventoux Plein Air sera le chef de file de cette opération partenariale « STRUCTURATION DE LA FILIERE PORC DU MONT VENTOUX » et sollicitera un financement auprès de la Région et de l'Union européenne dans le cadre du projet FEADER « Coopération pour la structuration de filières agricoles ».

Grâce au soutien financier de la Région Sud et du FEADER, le Parc du Mont-Ventoux pourra s'engager dans l'accompagnement de la filière, de la production à la commercialisation. Le Parc s'engage à mobiliser un agent pendant 60 heures au total, ce qui représente 1962 euros TTC.

Le Bureau Syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
Soit : Membres en exercice : 18 – Présents : 13 - Pouvoirs : 1 – Votants : 14  
Suffrages exprimés : 85 – Pour : 85 - Abstention : 0 – Contre : 0

- approuve le contenu du présent rapport et la convention de partenariat entre le Syndicat de Défense et de Promotion du Cochon du Mont-Ventoux Plein Air et le Parc naturel régional ;
- autorise le principe de participation du Parc naturel régional du Mont-Ventoux au consortium pour lequel le chef de file, l'association « Porc du Mont-Ventoux », sollicite un financement auprès de la Région et de l'Union européenne dans le cadre du projet FEADER « Coopération pour la structuration de filières agricoles » ;
- autorise Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, son délégué à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes ;
- s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

**La Présidente**  
**du Parc naturel régional du Mont Ventoux**  
**Conseillère Régionale**

**Jacqueline BOUYAC**

